

ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU *31/12/2021*

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93 FAX : 01 47 58 51 62 Email : Ronnie@abm-audit.fr



ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

INSTITUTIONS GANONE YAD

Association

**Siège social : 10 RUE PAVEE
75004 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93 FAX : 01 47 58 51 62 Email : Ronnie@abm-audit.fr



ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93

FAX : 01 47 58 51 62

Email : Ronnie@abm-audit.fr



AA

ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93

FAX : 01 47 58 51 62

Email : Ronnie@abm-audit.fr



AA

ATTIAS AARON EIRL

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 1^{er} Avril 2022

Le Commissaire aux comptes

ATTIAS AARON



84 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

SIRET : 419773023 00017 - TVA : FR91419773023 – APE : 741C

TEL. : 01 47 58 93 93

FAX : 01 47 58 51 62

Email : Ronnie@abm-audit.fr



ASSOCIATION "INSTITUTIONS GANONE YAD"
Ets d'accueil d'enfants

Siège social : 10, rue Pavée 75004 PARIS

Etats Comptables et Financiers

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021



AA

ASSOCIATIONS "INSTITUTIONS GANONE YAD"

10 RUE PAVEE

75004 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31/12/2021

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Evaluation des contributions volontaires</i>	5
- <i>Détail bilan</i>	6 et 7
- <i>Détail Compte de résultat</i>	8 à 10
- <i>Annexe</i>	11 à 13

ACT GROUP SA
89 BD MALESHERBES

75008 PARIS
0144908590



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	389 519	364 161	25 358	20 608	4 750	23.05
	Installations techniques Matériel et outillage	10 101	6 572	3 529	4 770	-1 241	-26.01
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	58 337		58 337	58 337			
Total I	457 957	370 733	87 224	83 715	3 509	4.19	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	277 552		277 552	79 961	197 591	247.11
	Valeurs mobilières de placement	4 729		4 729	4 729		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	377 022		377 022	506 206	-129 183	-25.52
Charges constatées d'avance (2)	4 027		4 027	2 910	1 116	38.36	
Total II	663 331		663 331	593 807	69 524	11.71	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 121 288	370 733	750 555	677 522	73 033	10.78	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



AA

BILAN PASSIF

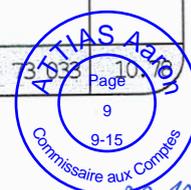
PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	605 982	427 349	178 633	41.80
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	61 682	178 633	-116 951	-65.47
	Situation nette (sous total)	667 664	605 982	61 682	10.18
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	667 664	605 982	61 682	10.18
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	27 726	13 235	14 490	109.48
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	55 166	58 305	-3 139	-5.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	82 892	71 540	11 351	15.87
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	750 555	677 522	73 033	10.78

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

82 892 71 540

ACT GROUP SA



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 011 958	850 863	161 095	18.93
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	137 393	152 507	-15 114	-9.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 985	4 138	-1 153	-27.87
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		853	-853	-100.00
Total I	1 152 336	1 008 360	143 976	14.28
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	321 770	274 814	46 955	17.09
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	35 425	26 055	9 370	35.96
Salaires et traitements	524 513	419 675	104 838	24.98
Charges sociales	152 642	129 919	22 723	17.49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 312	3 705	2 607	70.37
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	20 067	27 588	-7 521	-27.26
Total II	1 060 729	881 756	178 973	20.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	91 607	126 604	-34 997	-27.64

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	31/12/2020	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	75	169	-94	-55.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	75	169	-94	-55.53
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	75	169	-94	-55.53
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	91 682	126 773	-35 091	-27.68
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		51 894	-51 894	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		51 894	-51 894	-100.00
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	30 000		30 000	
Sur opérations en capital		34	-34	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	30 000	34	29 966	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-30 000	51 860	-81 860	-157.85
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 152 411	1 060 423	91 988	8.67
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 090 729	881 790	208 939	23.69
5. EXCEDENT OU DEFICIT	61 682	178 633	-116 951	-65.47



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				



AA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRESTATION CAF (PSEJ) SOLDE 2020	1 118
PARTICIPATIONS FAMILIALES SOLDE 2021	14 076
PRESTATION CAF (PSU) SOLDE 2021	204 769
PRESTATION CAF (PSEJ) SOLDE 2021	37 550
INDEMN. ACTIVITE PARTIELLE SOLDE 2021	15 760
Total	273 273

Détail des charges à payer

	Montant
COMMISSAIRE AUX COMPTES AU 31/12/2021	4 200
PROVISION/CONGES PAYES AU 31/12/2021	29 152
TAXE FORMATION SOLDE 2021	5 976
Total	39 328



ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ACT GROUP	3 198		
MAINTENANCES	829		
Total	4 027		

